



8 JUIN 1842

### Création du prétoire

A partir de 1839, la discipline est considérablement durcie dans les maisons centrales. Afin d'« adoucir cette nouvelle discipline par un esprit de justice », l'arrêté de 1842 crée les prétoires de justice disciplinaire. Le texte insiste sur la solennité que doit revêtir cette institution, vouée à « distribuer une justice exacte et irréprochable ». Le directeur est seul à rendre la justice, conseillé par 3 assesseurs : le sous-directeur, l'inspecteur et l'instituteur. Afin de garantir l'efficacité et l'impartialité de la punition, le prétoire doit être tenu chaque jour, en présence de tous les détenus appelés à l'audience du jour. Ce « tribunal » pénitentiaire ne prévoit pas de débats contradictoires, pas d'avocats ni de juges extérieurs. Le détenu comparait seul face à la hiérarchie pénitentiaire.

@ Arrêté du 8 juin 1842 (Criminocorpus)



5 JUIN 1875

### Loi prescrivant l'enfermement individuel dans les prisons départementales

Née dans la douleur de la guerre franco-allemande (1870-1871), la jeune IIIe République cherche à gagner en autorité. En 1872, le vicomte d'Haussonville, député, forme une commission qui réalise une grande enquête nationale sur les établissements pénitentiaires, publiée entre 1873 et 1875. La loi qui en découle, qui est un moyen de lutte contre la récidive, porte sur le régime des prisons départementales. Votée le 5 juin 1875, cette loi acte le principe de l'emprisonnement individuel obligatoire pour tout détenu : inculpés, prévenus et accusés (art.1), et condamnés à 1 an (art.2) ; facultatif pour les peines supérieures à 1 an, il est fortement encouragé (art.4).

@ Emprisonnement individuel : débats 1840-1945 (Crhpc)

17 JUIN 1938

### Abolition de la transportation



Au lendemain de la Première guerre mondiale, les bagnes sont de plus en plus critiqués. En 1923, le journaliste Albert Londres met en lumière les conditions de détention extrêmement dures des bagnards de Guyane. Dans les années 1930, les arguments avancés par Charles Péan et Gaston Monnerville, ainsi que les protestations internationales, achèvent de convaincre le gouvernement. Le 17 juin 1938, un décret supprime la transportation : les condamnés aux travaux forcés effectueront désormais leur peine en prison. Il faudra néanmoins attendre 1953 pour que les derniers bagnards soient rapatriés en métropole.

@ Les dernières années du bagne de Guyane / Christèle Dedebar (Geo.fr, 2019)



8 JUIN 1974

### Création du secrétariat d'État à la condition pénitentiaire (1974-1976)

Sorti vainqueur de l'élection présidentielle en mai 1974, Valéry Giscard d'Estaing est conscient de l'agitation qui persiste dans les prisons depuis 1971. Pour souligner sa volonté d'innover et de réformer, il décide de créer un secrétariat d'État dédié à la condition pénitentiaire. Il confie le poste à Hélène Dorlhac, médecin du travail, pour porter la réforme avec des « yeux neufs ». Sous l'autorité de Jean Lecanuet, Garde des Sceaux, et épaulée par Jacques Mégret, directeur de l'administration pénitentiaire, Hélène Dorlhac doit d'abord gérer l'explosion d'émeutes qui éclate au cœur de l'été 1974. Elle mène ensuite la réforme pénitentiaire, tout en essayant de sensibiliser le grand public.



10 JUIN 1983

### Institution du travail d'intérêt général (TIG)

Le principe d'une peine intermédiaire entre l'amende et la prison apparaît simultanément en Angleterre et aux États-Unis, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Méfiante, la France y reste hostile. A partir de 1947, Paul Amor et Pierre Cannat tentent de relancer le débat autour d'une peine alternative à la prison, suivant l'exemple anglo-saxon. Progressivement, les magistrats français s'intéressent au modèle du community service. Les expérimentations lancées au niveau local et régional en 1982 sont encourageantes. Le 10 juin 1983, le Parlement instaure le travail d'intérêt général : la mesure, défendue par Robert Badinter, est massivement soutenue par les Français (83% selon les sondages).

@ L'histoire du TIG (exposition ATIGIP)

14 JUIN 1991

### Barbara en concert à la MAF de Fresnes



Très investie dans la prévention du SIDA et l'accompagnement des malades, la chanteuse Barbara se produit une quinzaine de fois dans les prisons au tournant des années 1990. Les prisons

sont alors durement touchées par cette épidémie que l'administration pénitentiaire ne parvient pas à gérer. Dans chaque établissement, Barbara met sa notoriété au service de la prévention : chaque concert est suivi d'une séance d'information et de débat autour du SIDA, menée par le docteur Gilles Pialoux de l'Institut Pasteur.

@ Sidamour, Barbara chez les femmes (film de Franck Balandier / Ministère de la Justice, 1991 - 19 min.)

#### Crédits photo :

1842 : Maison centrale de Melun, L'illustration, 1907, n°3375 (Coll. ÉNAP-Crhpc) / 1875 : Prison de Fresnes, 1913 - Agence Meurisse (source : Gallica) / 1938 : Bagne de Guyane, aquarelle d'Olivier Torrès, 2022 (Coll. ÉNAP-Crhpc) / 1974 : H. Dorlhac et J. Lecanuet (coll. ÉNAP-Crhpc) / 1983 : Enquête de Béatrice Vallaeys, Libération, 6 décembre 1984 / 1991 : fresque réalisée au CP de Fresnes par C215